



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 28 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (25)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philpson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE,

**Etaient absents (08)** : Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### Délibération n° 16-02-2013

#### Approbation de l'avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées

Afin de permettre une négociation de la DSP sur des bases maîtrisées s'agissant notamment de la construction de la nouvelle station d'épuration, la Commune de Morne-à-L'Eau a fait une demande de prolongation d'une année (jusqu'au 31 décembre 2013) de la DSP en cours. Aucune modification du contrat ne sera réalisée durant cette période.

Cette demande ayant été acceptée par la Préfecture, il s'agit de délibérer pour approuver la signature de cet avenant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées présenté en annexe.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2131-1 à 11 ;*

*Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;*

*Vu la convention de délégation de service public entre la Commune de Morne-à-L'Eau et la Générale des Eaux pour la gestion du service public de l'assainissement ;*

*Vu les avenants 1 à 3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement conclus entre la Générale des Eaux et la Commune de Morne-à-L'Eau*

*Vu le projet d'avenant n° 04 présenté à l'assemblée délibérante,*

*Oùï l'exposé du maire*

*et après en avoir délibéré*

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** *D'approuver l'avenant n° 04 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées entre la Générale des Eaux et la Commune de Morne-à-L'Eau, joint en annexe.*

**ARTICLE 2 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le cadre de l'examen par cette dernière des futures procédures de délégation de service public.*

**ARTICLE 3 :** *Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 28 Février 2013*

**Le Maire,**



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité*

*effectuées le \_\_\_\_\_*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

